

**Zeitschrift:** Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

**Herausgeber:** Association pour la défense des intérêts du Jura

**Band:** 46 (1975)

**Heft:** 8

**Rubrik:** Chiffres et statistiques

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 22.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## L'indice des loyers au printemps 1975

L'indice des loyers a été, en mai 1975, l'objet d'un nouveau calcul fondé sur les résultats du relevé effectué au printemps. Cette mise à jour a permis de constater que le niveau des loyers est monté en moyenne de 4,8 % depuis novembre 1974, contre 3,8 % au cours de la période parallèle de 1973 à 1974. D'une année à l'autre, soit de mai 1974 à mai 1975, les loyers ont progressé de 10,8 %, taux sensiblement supérieur à celui d'une année auparavant (+ 7,3 %). Cette hausse de 10,8 % est la plus forte de celles qui ont été enregistrées pendant une période d'une année depuis la révision de l'indice faite en 1966.

L'élévation de nouveau considérable que le niveau moyen des loyers accuse par rapport à novembre 1974 est principalement une répercussion différée du relèvement général de 1/2 % des taux hypothécaires intervenu le 1<sup>er</sup> octobre 1974, relèvement à la suite duquel des augmentations de loyer atteignant 7 % étaient admissibles conformément à la réglementation fixée par le service de surveillance des prix et par la Commission consultative fédérale pour la protection des locataires. Lors du dernier recensement des loyers effectué en novembre 1974, tous les loyers saisis par l'enquête n'avaient pas encore été adaptés aux nouveaux taux hypothécaires. A également contribué au mouvement ascendant du niveau moyen des loyers la prise en considération, selon la part qui leur revient, des logements relativement chers construits au cours du second semestre de 1974. D'une manière générale, on peut dire que la hausse de 4,8 % constatée est imputable pour un peu moins de la moitié au renchérissement d'anciens logements, pour presque trois huitièmes à celui d'appartements récents et pour un bon huitième au fait que les logements construits tout der-

nièrement ont été inclus dans le relevé. Le tableau ci-après rend compte de l'évolution des loyers depuis novembre 1974 dans les différentes communes enquêtées ainsi que dans leur ensemble pondéré en fonction de leur population résidente, une distinction étant faite entre les logements antérieurs à 1947, ceux qui ont été construits depuis 1947 jusqu'au milieu de 1974 et les logements de toutes les périodes de construction, compte tenu — selon leur proportion par rapport au nombre total de logements — de ceux qui ont été mis sur le marché au cours du second trimestre de 1974. En complément, le tableau montre, pour les logements antérieurs à 1947 et pour ceux de toutes les périodes de construction, l'évolution des loyers depuis la révision de l'enquête sur les loyers à laquelle il a été procédé en prenant mai 1966 comme base.

Les logements construits avant 1947 ont connu, en moyenne pondérée, une hausse de 4,6 % par rapport à novembre 1974. L'augmentation a été de 3,6 % pour les appartements construits entre 1947 et le milieu de 1974. Dans les différentes communes, il y a en partie des écarts très considérables par rapport à la montée du niveau national moyen des loyers. Pour les logements anciens, le taux de hausse va de 1,1 % (Schlieren) à 16,4 % (Bellinzone) ; si l'observation porte sur toutes les périodes de construction (y compris les logements construits tout dernièrement), les taux de hausse extrêmes sont de 1,6 % à Arbon et de 10,2 % à Bellinzone.

En appréciant ces taux, il faut tenir compte du fait que, pour les logements de toutes les périodes de construction, les appartements anciens, récents et tout récents sont pris en considération proportionnellement à leur nombre réel. Selon le degré atteint pendant le second

semestre de 1974 par la construction de logements dans les différentes communes, l'évolution du niveau moyen des loyers pour les logements de l'ensemble des périodes de construction est déter-

miné dans une mesure plus ou moins forte par la proportion respective des logements les plus récents par rapport au nombre total.

### Enquête de mai 1975 sur les loyers

(pour mai 1974 cf. bulletin N° 7/1974)

Communes	Variation des loyers depuis novembre 1974, en pour-cent			Mai 1975, si mai 1966 = 100	
	Logements construits avant 1947	Logements construits de 1947 au 1 <sup>er</sup> sem. 1974	Ensemble des logements 1	Logements construits avant 1947	Ensemble des logements 1
Bâle	5,5	4,7	5,4	203,6	198,7
Bienne	3,0	4,2	3,9	181,7	187,3
La Chaux-de-Fonds	6,5	7,0	6,8	178,0	175,0
Le Locle	6,3	8,7	7,5	168,6	175,5
<b>Porrentruy</b>	<b>3,0</b>	<b>3,5</b>	<b>3,8</b>	<b>159,0</b>	<b>175,5</b>
<b>Saint-Imier</b>	<b>4,3</b>	<b>2,1</b>	<b>3,4</b>	<b>160,3</b>	<b>156,3</b>
Zurich	4,7	3,5	4,5	197,8	192,7
Moyenne générale <sup>2</sup>	4,6	3,6	4,8	192,6	196,1

<sup>1</sup> Compte tenu des logements construits pendant le 2<sup>e</sup> semestre de 1974, selon leur proportion par rapport au nombre total de logements.

<sup>2</sup> Pondérée par le nombre d'habitants selon le recensement de la population du 1<sup>er</sup> décembre 1970. (Source : « La Vie économique »)